

# L'évaluation financière de l'exploitation agricole

## Exigences minimums

L'évaluation financière de l'exploitation agricole (ÉFEA) des projections financières comprend jusqu'à quatre jours de services fournis par le conseiller. Une visite de l'exploitation agricole est requise au minimum.

---

### Énoncé de travail

Le conseiller :

- Obtient, avant de se mettre au travail, les déclarations de revenus de l'exploitation agricole pour une période d'au moins deux années consécutives, ainsi que d'autres renseignements d'ordre financier pertinents. Dans le cas d'exploitants agricoles appartenant aux Premières Nations, et si des déclarations de revenus ne sont pas disponibles, le conseiller s'efforce de réunir toutes les données relatives aux revenus et aux dépenses nécessaires à l'élaboration d'états financiers.
  - Recueille toutes les données requises pour compléter les exigences d'analyse et de rapport énumérées ci-dessous
  - Préparez un rapport écrit en langage clair que le propriétaire de l'entreprise agricole peut comprendre. Le rapport comprendra toutes les informations énumérées ci-dessous qui s'appliquent à l'entreprise agricole
  - Visite l'exploitation agricole afin d'examiner les résultats de l'ÉFEA, d'en discuter et de s'assurer qu'elle correspond aux objectifs pour lesquels l'évaluation a été menée.
  - Remet la copie du rapport final de l'ÉFEA au responsable de l'exploitation agricole.
  - Fait parvenir le rapport final de l'ÉFEA à l'AASRO
- 

### Aperçu de l'entreprise (maximum 1 page)

- Nom et adresse de l'exploitation agricole.
  - Brève description de l'entreprise indiquant : le genre d'exploitation (ferme laitière, céréales et graines oléagineuses, céréales et élevage, naissance-finition de porcs, volaille, fruits, quotas, etc.) ; la taille des entreprises (superficie cultivée, taille du cheptel, etc.).
  - Brève déclaration expliquant les objectifs clés de l'entreprise agricole pour remplir une ÉFEA.
- 

### Sommaire financier de la rentabilité et la viabilité de l'exploitation agricole (en langage clair) que l'exploitant agricole peut comprendre, indiquant notamment :

- La valeur nette de l'exploitation
  - Le revenu net de l'exploitation
  - Explication simple de la signification des ratios de l'exploitation agricole et de la façon dont ces ratios se rapportent à l'exploitation agricole.
  - Finances :
    - Évaluation de la rentabilité et de la viabilité actuelles de l'exploitation agricole.
    - Analyse de la capacité de l'exploitation à atteindre les buts fixés dans le plan d'action de l'entreprise.
- 

### États financiers de l'exploitation agricole

- Bilan initial de la valeur marchande actuelle (actif et passif actuels et à long terme ainsi que valeur nette) pour le mois correspondant à la première visite du conseiller à l'exploitation agricole. Inclut les détails de l'actif et du passif servant à étayer le bilan.
  - État des revenus et dépenses pour les deux dernières années<sup>1</sup> fondé sur les renseignements contenus dans les relevés d'impôt (formulaires T2042, T1, T2 ou PCSRA/Agri-stabilité. Ces renseignements peuvent ne pas être disponibles pour certains exploitants agricoles débutants.
  - Projections pour l'année en cours<sup>2</sup> des revenus et dépenses pour 12 mois consécutifs. Ces résultats serviront de base à la comparaison des états financiers des années précédentes. (Si vous jugez que ces renseignements ne sont pas disponibles à cause de circonstances exceptionnelles, communiquez avec l'AASRO pour obtenir une exemption ou des instructions.)
  - Les états pour revenus et dépenses pour l'exercice en cours selon une comptabilité d'exercice pour 12 mois consécutifs prévoyant des rajustements comptables pour les revenus, les ventes, les changements d'inventaire et les prix et des rajustements comptables pour les dépenses variables et fixes.
-

---

## Analyses des ratios concernant l'exploitation agricole : Six ratios obligatoires

- Les six ratios obligatoires sont : le ratio de rotation de l'actif, le ratio de liquidité générale, le ratio de la marge d'exploitation, le rendement de l'actif, le ratio d'endettement et le ratio de capacité de remboursement de la dette.

Le conseiller utilisera ces ratios pour procéder à l'analyse des aspects suivants :

- Efficience financière : évaluation de l'efficacité de l'entreprise dans l'utilisation de son actif pour produire un revenu**
  - Ratio de rotation de l'actif = Ventes brutes de l'exploitation divisées par Actif total de l'exploitation.
- Liquidités : permettent d'évaluer la capacité de l'entreprise à payer ses factures à leur échéance**
  - Ratio de liquidité générale = Actif actuel divisé par Passif actuel.
- Rentabilité : rend compte de la capacité de l'entreprise à générer un profit**
  - Ratio de la marge d'exploitation = (Revenu net de l'exploitation plus Charge d'intérêts moins Retraits de l'exploitant pour travail non rémunéré et Rendement à la gestion) divisés par Ventes brutes de l'exploitation.
  - Rendement de l'actif = (Revenu net de l'exploitation plus Charge d'intérêts moins Retraits de l'exploitant pour travail non rémunéré et Rendement à la gestion) divisés par Actif total de l'exploitation.
- Solvabilité : détermine la mesure dans laquelle l'entreprise dépend de l'endettement pour se financer**
  - Ratio d'endettement = Actif total divisé par Valeur nette.
- Capacité de remboursement de la dette : rend compte de la capacité de l'emprunteur à rembourser la dette à date fixe à partir des revenus provenant ou non de l'exploitation Agricole**
  - Ratio d'aptitude à assurer le service de la dette = Somme disponible pour le service de la dette divisée par Exigences du remboursement de la dette.

Les responsables de l'exploitation agricole et le conseiller peuvent, d'un commun accord, utiliser des ratios supplémentaires.

---

## Plan financier : projections financières sur une période d'une année au minimum (mensuelles ou trimestrielles) visant l'atteinte des buts fixés dans le plan d'action de l'entreprise.

Le plan financier comportera les éléments suivants :

- Estimations de revenus et de dépenses projetés sur une période d'au moins un an (mensuellement ou trimestriellement) du cycle économique, une fois les changements intégrés.
- Évaluation et discussion de la rentabilité et de la viabilité actuelles de l'exploitation agricole.
- Aperçu de l'effet sur les différents secteurs de l'exploitation agricole ci-dessous. (Abordez tous les aspects applicables.) : Marketing ; Production ; Ressources humaines ; Gestion financière ; Responsabilité sociale ; Planification de la relève ; Structure de l'entreprise ; Buts de l'entreprise
- Actif et passif projetés prenant en compte tout investissement dans l'entreprise.
- Calcul des ratios financiers pour la période projetée et commentaires. Les ratios doivent comprendre ceux mentionnés à la section d) ci-dessus (Analyses des ratios concernant l'exploitation agricole).
- Discussion (facultative) des rapports d'étalonnage disponibles pour l'exploitation agricole et de leur utilité ou leurs avantages.
- Projection des flux nets de trésorerie (mensuelle ou trimestrielle) sur une période d'au moins un an.

---

<sup>1</sup> Ces exigences sont facultatives pour les exploitants agricoles débutants.

<sup>2</sup> Année en cours – Si l'entreprise agricole se trouve au-delà du sixième mois de son exercice financier au moment de la première visite du conseiller, l'année en cours pour l'état des revenus et des dépenses correspond soit a) à une analyse financière avec des données débutant au premier mois de l'exercice financier courant et allant jusqu'au mois terminant l'exercice financier courant, soit b) à des projections pour 12 mois consécutifs débutant à la date du relevé du bilan, en supposant l'absence de changements opérationnels ou financiers. Si l'entreprise agricole se trouve en deçà du sixième mois de son exercice financier au moment de la première visite du conseiller, l'exercice financier précédent sera réputé être l'exercice en cours (à moins d'une entente différente approuvée par l'AASRO).